Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce
Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021
Date de publication: SHAB 08.12.2022, **Publication répétée:** 07.12.2022, 09.12.2022
Numéro de publication: BH00-0000009479

Entité de publication
Handelsregisteramt des Kantons Bern, Poststrasse 25, 3072 Ostermundigen

Sommation d'une entreprise individuelle, Handelsregisteramt des Kantons Bern

2. Publication

Organisation concernée:
Handelsregisteramt des Kantons Bern
CHE-113.822.785
Poststrasse 25
3072 Ostermundigen

Remarques juridiques:
L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce. Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Délai : 30 jours

Point de contact:
Office du registre du commerce du canton de Berne,
Poststrasse 25,
3072 Ostermundigen

Remarques:
La sommation concerne les entités juridiques suivantes:
- Immo-Nature, Willemin Rita, à Biel/Bienne (CHE-113.843.735)
- Immoclean - Sumbo Pereira Martins, à Belp (CHE-142.653.734)
- A.R. Leite Pinto CONSTRUCTION ET RENOVATION, à Moutier (CHE-235.990.799)